



Intimidation et violence

Bilan du plan de lutte 2018-2019

École : Sainte-Catherine-de-Sienne/Saint-Raymond	
<p>Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous le plus fiers? Quelle (s) réussite (s) devrait-on célébrer? Diffuser?</p>	<p>Plan de surveillance stratégique sur la cour d'école pour les enseignants et les éducateurs et surveillants du SDG. Et instauration de zones de récréation.</p> <p>Programme Vers le pacifique : reconduction du volet des médiateurs et tournée des classes en début d'année pour rappeler les 4 étapes de résolution de conflit (psychoéducation).</p> <p>Implication des médiateurs dans l'encadrement de certaines zones de jeux sur la cour de récréation (par exemple, le ballon poire).</p> <p>Établissement par la psychoéducatrice des règles de jeu de soccer en collaboration avec les élèves impliqués dans les conflits lors de ce jeu.</p> <p>Présence de la TES sur la cour de récréation et retours sur les situations auprès des élèves.</p> <p>Formation ARASS (Arrêter- Rappeler-Aider- Sécuriser-Suivre) par la psychoéducatrice au personnel du service de garde et offerte de façon volontaire au personnel enseignant : <i>L'intervention sur-le-champ est une technique efficace pour tuer dans l'œuf l'escalade qui suit trop souvent le comportement inadéquat. Elle vise à habiliter les membres du personnel des écoles à intervenir systématiquement lorsqu'ils sont témoins de comportements répréhensibles (CSDM).</i></p> <p>Ateliers intimidation TANDEM</p> <p>Poursuite du système d'encadrement des élèves par le personnel.</p> <p>Le personnel applique le code de vie.</p>
<p>Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire? À cette étape, êtes-vous déjà en mesure de rendre compte de premiers résultats observables? Voyez-vous déjà des impacts suite à vos efforts? Lesquels?</p>	<p>Diminution du nombre de situations d'intimidation vécues par les élèves dans l'école 2015-2016 : 12 rapports d'enquête 2016-2017 : 4 rapports d'enquête 2018-2019 : 5 rapports d'enquête</p> <p>En 2018-2019, nous observons une légère augmentation du nombre de situations s'étant avérées être de l'intimidation. Une fois traitées, ces situations sont suivies et nous observons aucune récidive.</p> <p>Par ailleurs, cette année, nous observons une augmentation du nombre de situations d'insultes verbales et de gestes agressifs ayant fait l'objet d'avis de comportement, suite à des conflits sur la cour d'école. Nous avons dénombré 30 avis de comportement. Par ailleurs, nous observons que les auteurs de ces gestes concernent un nombre restreint d'élèves.</p>

<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de sensibiliser et de rendre votre communauté éducative plus efficace en matière de prévention et de traitement de la violence (résolution des problèmes d'intimidation et de violence plus efficaces, récidives moins fréquentes, climat amélioré, etc.)?</p>	<p>La sensibilisation de la communauté éducative face à l'intimidation se démontre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La bonne compréhension du protocole concernant l'intimidation par l'équipe école • L'habitude de signaler rapidement aux bonnes personnes afin de permettre le démarrage du protocole d'intervention en cas d'intimidation. • La participation plus active des parents (signalent plus et plus vite), ce qui permet une intervention précoce et parfois préventive • La confiance des élèves dans le fait que le protocole assure leur sécurité et prend les actes au sérieux (moins d'hésitation à signaler). • La collaboration des enseignants dans les suivis des situations. <p>Par ailleurs, d'une part, le défi demeure de poursuivre le développement d'une responsabilité collective et partagée entre toutes les personnes qui surveillent sur la cour d'école dans le règlement des conflits sur-le-champ et d'autre part, de faire une surveillance active permettant d'intervenir de façon précoce.</p>
<p>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année 2018-2019? Quels sont les moyens retenus pour atteindre cet objectif de résultat?</p>	<p><u>Cible 2019-2020 : Réduire le nombre de gestes agressifs sur la cour d'école</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation ARASS à l'ensemble du personnel en collaboration avec la psychoéducation et la TES. • Vers Le Pacifique- Gestion des conflits : présentation par cycle au gymnase de différents thèmes portant sur la prévention des actes de violence, à raison de 2 à 3 fois par année (psychoéducation et TES). • Jeux d'été et jeux d'hiver : présentation diaporama au gymnase en début de saison par la psychoéducatrice et la TES des règles des jeux et des différentes zones de jeux. • Reconduction du programme de médiateurs sur la cour d'école (choix et formation des élèves par la psychoéducation). • Animation de zones de jeux spécifiques par des élèves animateurs de 5^e-6^e année : soccer, ballon-poire, et ballon panier (supervisés par la psychoéducation et TES).

« Le conseil d'établissement procède **annuellement à l'évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (art. 83.1 LIP)

Dès sa présentation au conseil d'établissement, veuillez diffuser ce document.